



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET MODIFIANT LES CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES A L'AFFOURAGEMENT, LE NOURRISSAGE ET L'AGRAINAGE DÉFINIS PAR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE**

direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer

(Cette synthèse est à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter de sa publication )

**Aude**

Service  
Urbanisme  
Environnement du  
Développement du  
Territoire

**Contexte et objectifs du projet de décision :**

La mise en place d'un schéma départemental de gestion cynégétique par chaque fédération départementale des chasseurs est rendue obligatoire par l'article L.425-1 du code de l'environnement.

Unité :  
FORET  
BIODIVERSITE

Parmi les dispositions de schéma départemental de gestion cynégétique figurent notamment les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L.425-5 du code de l'environnement.

Dans le contexte actuel des populations de sanglier, un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs et piloté par la DDTM a soumis à la validation de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage une proposition de modification de la partie réglementaire du schéma relative à l'agrainage de dissuasion. La proposition a été validée par la commission le 9 avril 2018.

**Date et lieux de consultation :**

En application de la loi °2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, ce projet a été mis en consultation par voie électronique du 13 juillet au 2 août 2018 ( 21 jours).

Le public pouvait faire valoir ses observations directement à l'adresse suivante :  
[ddtm-suedt-ufber@aude.gouv.fr](mailto:ddtm-suedt-ufber@aude.gouv.fr)

**Réception des contributions :**

Aucune contribution ou observation n'a été reçue durant la phase de consultation.

**Synthèse des observations du public :**

Sans objet.

**horaires d'ouverture :**

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30 -

16 heures le vendredi

adresse:  
105 boulevard Barbès  
CS 40001  
11838 CARCASSONNE Cedex

**téléphone :**

0468103100

**courriel :**

[ddtm11@aude.gouv.fr](mailto:ddtm11@aude.gouv.fr)

**Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer**

**Jean-François DESBOUIS**